



# AVIS PUBLIC

## RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil de la municipalité de Franklin qui se tiendra à la salle du conseil située au 1670, route 202, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **3281, ROUTE 209**

Le demandeur propose d'agrandir le bâtiment abritant les vaches. Cet agrandissement de 100 pieds de longueur longeant la route 209 par 38 pieds de largeur serait implanté dans la continuité du bâtiment existant soit à 6 mètres (20 pieds) de l'emprise de la route 209. Ce projet d'agrandissement déroge à la réglementation de zonage qui exige une marge avant de 21 mètres. Le corps principal du bâtiment abritant les vaches serait à au moins 6 mètres de l'emprise de la route 209. L'agrandissement serait dans le prolongement du bâtiment existant à l'extérieur du triangle de visibilité de l'intersection de la route 209 et de la montée Gervais.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À FRANKLIN CE 12 AVRIL 2017

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce mercredi 12 avril 2017 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 avril 2017.

François Gagnon

Directeur général et secrétaire-trésorier